



COMMUNIQUE DE PRESSE

Négociation salaire 2023 : la CFDT revendique une augmentation de la valeur du point a minima à hauteur de l'inflation avec un minimum garanti de 100€ bruts mensuels.

Fin septembre, la **CFDT** a décidé d'engager sa signature sur la NAO 2022 permettant la revalorisation de la valeur du point de 3,5% à compter du 1er octobre 2022.

Nous sommes aujourd'hui dans un contexte inflationniste exceptionnel avec une inflation de 6,2% en octobre 2022 sur 12 mois glissants.

Parallèlement, le 1er janvier 2023, le SMIC devrait de nouveau être augmenté à hauteur de 1,8 %.

A ce jour, force est de constater que les augmentations successives du SMIC entraînent toujours et encore un tassement de la rémunération des différents niveaux de qualification.

Pour l'illustrer, en 2010, le niveau de rémunération minimum pour un emploi de cadre de proximité était de 35% au-dessus du SMIC. Aujourd'hui, il n'est plus que de 19% !

Pour un emploi de référent technique, ce niveau était supérieur au SMIC de 25,5% en 2010. Aujourd'hui, il n'est plus que de 12,6% !

Cette situation est inacceptable pour les salariés de la Sécurité sociale compte tenu de la faiblesse des augmentations collectives, malgré l'augmentation de 2022.

Par ailleurs, le mécanisme budgétaire annuel imposé par les Pouvoirs Publics (RMPP*), qui cadre entre autres l'évolution professionnelle individuelle ne permet aux salariés que très peu de développement professionnel et encore moins une reconnaissance financière.

Ainsi, la faiblesse combinée des augmentations collectives et individuelles amène aujourd'hui les salariés à quitter les organismes de Sécurité sociale : 1599 démissions ont eu lieu en 2021 contre une moyenne annuelle de 700 sur la période de 2012 à 2016. S'ajoute à cela une difficulté à recruter dans tous les emplois et zones géographiques, ce qui est inédit pour les organismes de Sécurité sociale.

Les actions menées en 2022 par la CFDT ont notamment consisté à solliciter les députés et les sénateurs. Plusieurs d'entre eux ont interpellé le gouvernement. Ce dernier leur a récemment répondu qu'il « *connait l'investissement du personnel de la Sécurité sociale et souhaite préserver son pouvoir d'achat dans ce contexte d'inflation inédit.* » **La CFDT partage ce constat gouvernemental qui reste d'actualité pour 2023 et lui demande dès à présent d'agir sur ce sujet par des actes significatifs !**

Le 13 décembre, s'ouvre la 1ère séance de négociation salaire 2023 sans aucune visibilité budgétaire. C'est pour cela que la **CFDT appelle à la grève le 13 décembre** avec un appel commun intersyndical (CFDT, FO, CGT et CFTC) à la mobilisation de tous les salariés de la Sécurité sociale.

La CFDT revendique une augmentation collective de la valeur du point a minima à hauteur de l'inflation avec un minimum garanti de 100€ mensuels bruts.



<https://pste.cfdt.fr/>

*RMPP : Rémunération moyenne du personnel en place

13 décembre 2022

Contacts Presse :

Florence PUGET
Secrétaire nationale
CFDT PSTE
06.73.02.18.51

Guillaume DANARD
Secrétaire secteur
Sécurité sociale
06.76.15.10.88